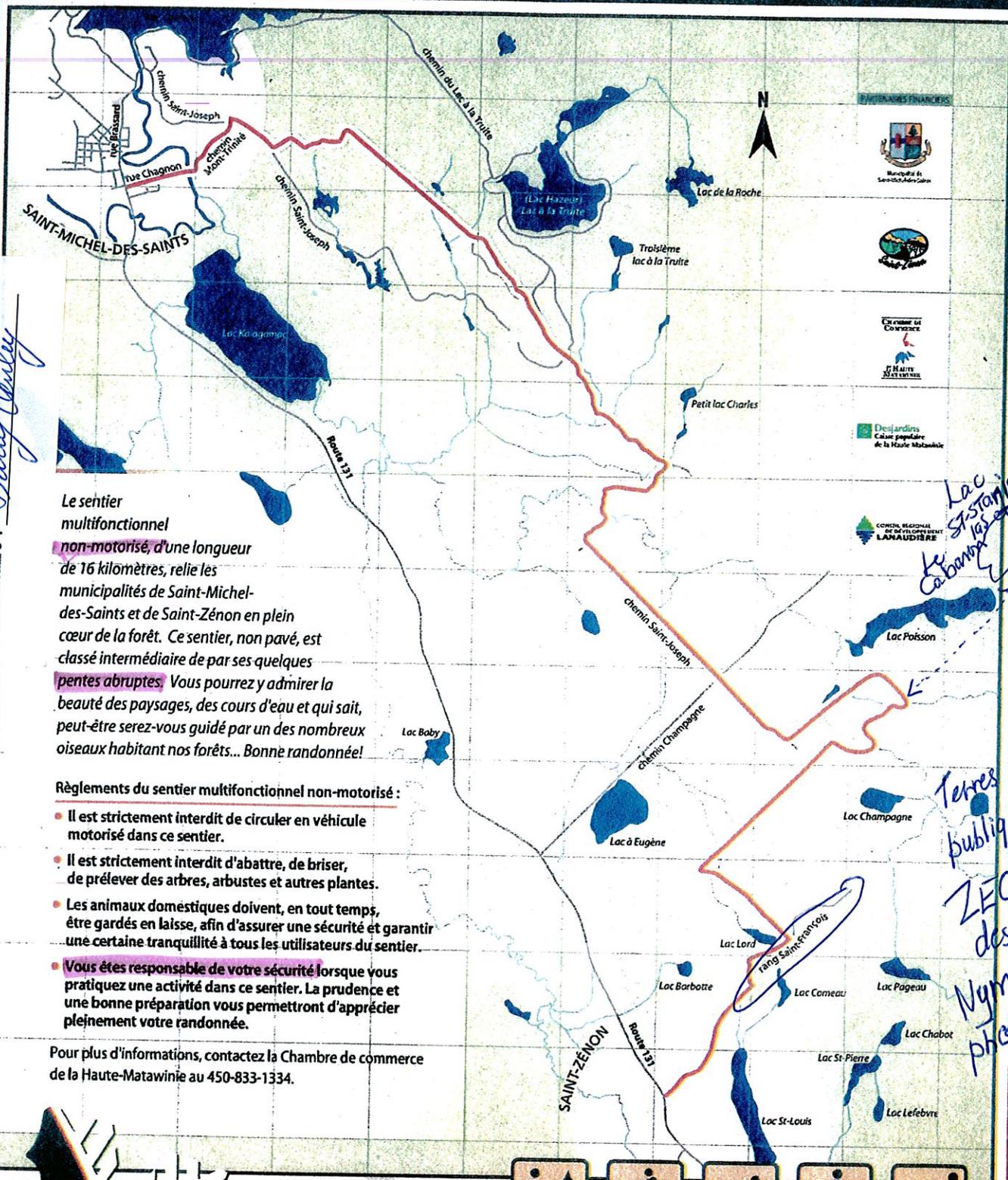


Commission des transports et de l'environnement

Déposé le : 22/03/2010

N° CTE-42

Secrétaire : Dany Cloutier



Le sentier multifonctionnel non-motorisé, d'une longueur de 16 kilomètres, relie les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon en plein cœur de la forêt. Ce sentier, non pavé, est classé intermédiaire de par ses quelques pentes abruptes. Vous pourrez y admirer la beauté des paysages, des cours d'eau et qui sait, peut-être serez-vous guidé par un des nombreux oiseaux habitant nos forêts... Bonne randonnée!

Règlements du sentier multifonctionnel non-motorisé :

- Il est strictement interdit de circuler en véhicule motorisé dans ce sentier.
- Il est strictement interdit d'abattre, de briser, de prélever des arbres, arbustes et autres plantes.
- Les animaux domestiques doivent, en tout temps, être gardés en laisse, afin d'assurer une sécurité et garantir une certaine tranquillité à tous les utilisateurs du sentier.
- Vous êtes responsable de votre sécurité lorsque vous pratiquez une activité dans ce sentier. La prudence et une bonne préparation vous permettront d'apprécier pleinement votre randonnée.

Pour plus d'informations, contactez la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie au 450-833-1334.



# Sentier multifonctionnel non-motorisé

Lac St-Jaspar  
Le Cabana  
Terres publiques  
ZEC des Nymphes

Carte demandée à la Chambre de Commerce le 19 oct. 2007.